COMMUNE DE 1

Reçu en préfecture le 13/06/2020 ENT DE PRIVAS

Affiché le

ID : 007-210703195-20200608-DELIB332020-DE



SESSION 08/06/2020

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet:

Périscolaire Tarifs Année scolaire 2020 / 2021

L'An Deux Mille Vingt, le huit juin dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice: 29 Présents: 26 Absents: 03 <u>Présents</u>: MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chasson, Dersi, Diatta,

Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Vallon.

Pour: 29 Abstentions: / Contre: / Excusé(e)s: MM Boukal (pouvoir à Tolfo), Durif (pouvoir à Lorenzo),

Souche (pouvoir à Noël).

Secrétaire: Mme Bayle.

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les temps périscolaire font l'objet, depuis de nombreuses années d'activités, proposées par la Direction Education et Sports en lien avec de nombreuses associations afin de proposer aux enfants des animations culturelles, artistiques, sportives,.....

Pour maintenir la qualité des animations, et pour faire face au flux toujours plus important d'enfants, il est nécessaire d'avoir un taux d'encadrement conforme à la loi ; ce qui oblige de recourir et d'adapter en permanence le nombre d'animateurs.

Il est proposé de maintenir les tarifs annuels des activités périscolaires de la manière suivante :

Enfant domicilié sur la commune : 50 euros par an

Soit en fonction du quotient familial : $\underline{\text{Tranches}}$ $\underline{\text{Tarifs}}$ $TR \ 1 : de \ 0 \ à \ 475 \ \in$ $41 \ \in$ $TR \ 2 : de \ 476 \ à \ 580 \ \in$ $44 \ \in$ $TR \ 3 : de \ 581 \ à \ 780 \ \in$ $47 \ \in$ $TR \ 4 : plus \ de \ 781 \ \in$ $50 \ \in$

Enfant non domicilié sur la commune (hors classe ULIS) : 80 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- décide de maintenir les tarifs des activités périscolaires pour l'année 2020/2021 comme indiquée ci-dessus.
- autorise le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme Le Maire Olivier PEVERELLI

